



Le mot du Président



Après les fusions de CdC, le renouvellement de la gouvernance du PETR, et la période intense des budgets, le PETR est désormais mobilisé sur les projets du territoire. Il continue à soutenir les maîtres d'ouvrage dans l'élaboration de leurs dossiers et dans le financement de leurs projets.

Le Contrat de Ruralité est maintenant signé, le programme Leader rattrape petit à petit son retard, l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale se poursuit, l'Opération Collective de Modernisation du commerce et de l'artisanat se prépare ...

Je suis heureux de faire le point avec vous sur certains de ces programmes. Je vous en souhaite une bonne lecture.

Jean-Marie VERCRUYSSSE, Président

Election du nouveau Bureau

Lors du Comité Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du 3 mars 2017, un renouvellement des membres du Bureau a eu lieu, suite à la mise en place des 3 nouvelles CdC et à la désignation des 30 nouveaux délégués représentant les CdC au sein du Comité Syndical.

Le Comité Syndical a donc élu les membres suivants pour constituer le Bureau :

Jean-Marie VERCRUYSSSE, Président

Laurent Beauvais, 1^{er} Vice-président

Marie-Thérèse MAYZAUD, 2^{ème} Vice-présidente

François BRIZARD, Josette LASSEUR, Nelly NOGUES, Jean-Pierre LATRON, membres du Bureau.

Contrat de ruralité



Le Contrat de Ruralité est un dispositif mis en place en 2016 par le ministère de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales, ainsi que par le comité interministériel aux ruralités. Il permet de mobiliser des financements d'Etat à travers le Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL), sur une durée de 4 ans (2017-2020), pour financer des projets d'investissements structurants du territoire.

Ces Contrats de Ruralité sont signés entre l'Etat et des PETR. Au niveau national, les Contrats de Ruralité sont dotés pour 2017 d'une enveloppe de 216 M€, dont 12,6 M€ pour la Normandie, et 1,6 M€ pour l'Orne.

Le PETR a travaillé sur le sujet dès l'été 2016, afin d'arrêter une liste de projets fin 2016, et de signer son Contrat de Ruralité le 15 mars 2017, à la Ferté-en-Ouche, avec Madame le Préfet de l'Orne.

C'est une enveloppe de 500.000 € de FSIL pour 2017 qui a été attribuée au PETR dans le cadre de ce Contrat. Un Comité de Pilotage a été mis en place le 19 mai, en présence de Mesdames les Sous-préfètes de Mortagne et d'Argentan, et de représentants des collectivités du PETR, afin de répartir cette enveloppe sur 7 projets publics : pôle de santé à Vimoutiers, équipement de loisirs à St-Evroult-Notre-Dame-du Bois, Maison Fernand Léger à Argentan, construction exemplaire en bois à St-Symphorien-des-Bruyères, rénovation énergétique de bâtiments de la CdC des Pays de l'Aigle, modernisation de la salle Michaux à l'Aigle, et modernisation de la base kayak d'Argentan. Saluons l'esprit de travail collectif de ce Comité entre les services de l'Etat, ceux des collectivités et du PETR, et les élus.

Le 22 juin, Madame le Préfet de l'Orne est venue à Argentan, au siège du PETR, pour signer la convention de financement 2017 de ce Contrat.

Le PETR élabore les 7 dossiers de ces projets en partenariat avec les maîtres d'ouvrage, puis commencera déjà à envisager les projets qui seront présentés en 2018.

Schéma de Cohérence Territoriale : forum du 25 avril 2017



Dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), un nouveau forum a été organisé le mardi 25 avril à Gacé, en présence de 50 personnes, représentant les collectivités du territoire du PETR, les chambres consulaires, les services de l'Etat, le bureau d'études ou d'autres partenaires.

Ce forum avait pour objectif de travailler sur le futur PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durables), véritable projet politique du SCOT, à partir des différents éléments et scénarios choisis dans les précédentes réunions.

Les élus de la commission SCOT / Urbanisme du PETR se sont investis pleinement dans ce travail en animant eux-mêmes les 7 ateliers organisés pour débattre de sujets tels que les services, l'habitat, le patrimoine paysager et bâti, l'agriculture, les zones d'activités, la formation, les mobilités, le tourisme, ...

Les participants ont ainsi échangé pendant plus d'1h30 sur ces sujets. Des rapporteurs ont ensuite retranscrits tous les échanges dans un compte-rendu global, disponible sur le site Internet du PETR, www.p2ao.fr, rubrique SCOT.

Suite à ce forum, le bureau d'études E.A.U, accompagnant le PETR sur le SCOT, travaille actuellement sur ce PADD. Le Comité Syndical débattre sur ce PADD au début du mois de juillet, avant de passer à la troisième phase du SCOT, celle du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

Pour toute question relative au SCOT, n'hésitez pas à consulter le site Internet du PETR.



Prim@bois



Le PETR est l'un des partenaires du programme PRIM@Bois. Il s'intègre dans un appel à manifestation d'intérêt lancé par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (AMI DYNAMIC Bois). Ce programme couvre le territoire de notre PETR ainsi que le Pays d'Auge du Calvados et le massif forestier de la campagne de Caen ce qui représente 44 000 ha de forêt privée. L'objectif est de dynamiser la gestion forestière sur les territoires concernés en mobilisant davantage la ressource (volume additionnel de bois à mobiliser estimé à 115 200 m³) et de poursuivre le développement du bois énergie pour sécuriser l'approvisionnement des chaufferies collectives de Normandie (dont Argentan et l'Aigle).

Les actions développées dans un cadre collectif et soutenues financièrement par l'ADEME à travers le fond chaleur, la Région et l'Union Européenne sont notamment :

- le renouvellement des peuplements pauvres : il s'agit d'exploiter les peuplements forestiers qui produisent peu avec une faible rentabilité (pour une transformation en bois énergie et en bois d'œuvre) et de replanter des peuplements à plus forte valeur économique.
- l'amélioration des peuplements productifs : les propriétaires réalisent des marquages d'éclaircies et des cloisonnements d'exploitations.
- le conseil et l'accompagnement des propriétaires privés qui ne disposent pas de plans de gestion et l'incitation à la rédaction de documents de gestion durable.

Le PETR participe au comité de pilotage aux côtés de partenaires tels que les gestionnaires et experts forestiers, l'Etat, Professions Bois, Biocombustible et le CRPF de Normandie (Centre Régional de la Propriété forestière) qui porte le projet (pour appel le PETR a signé une convention avec les partenaires le 30 novembre 2015). Cette mission est suivie par Emmanuelle DABON qui accompagne les actions de communication et d'animation menées sur notre territoire. Récemment, une visite d'exploitation forestière a été organisée le 7 avril à Bonsmoulins.



Contact : **Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche**

E-mail : contact@p2ao.fr

Antenne d'Argentan :

Maison des Entreprises et des Territoires
12 route de Sées - BP 40038
61202 Argentan Cedex
Tél : 02 33 36 85 83

Site : www.p2ao.fr

Antenne de la Ferté-en-Ouche :

41 Grande rue
La Ferté-Fresnel
61550 La Ferté-en-Ouche
Tél : 02 33 84 87 23